

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						J					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Apostolat de la prière, 97. — Sixième et neuvième commandements de Dieu, 97.
— Renseignements sur le Jubilé, 101. — Miracles et miracles, 103. — Les Américains
aux Philippines, 107. — Le catholicisme aux Pays-Bas, 107. — La peste bubonique,
107. — Première messe d'un Général espagnol, 108. — Congrès Marial de Lyon,
108. — Bibliographie, 110. — En Suisse, 111. — La sarctification du dimanche,
112. — Nécrologie, 112. — Calendrier, 112. — Memento hebdomadaire, 112.

Apostolat de la prière

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS D'OCTOBRE

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, afin de réparer selon l'étendue de mon pouvoir, la profonde ingratitude des hommes pour vos bienfaits.

Résolution apostolique: Se vouer aux œuvres de réparation.

Sixième et neuvième commandements de Dieu

A tous les êtres vivants qu'il a placés sur la terre, Dieu a donné le pouvoir de perpétuer leur race en produisant des êtres semblables à eux.

La grandeur et la beauté de ce pouvoir varient nécessairement avec les différents êtres vivants ; il est d'autant plus magnifique qu'il a pour but de transmettre une vie plus parfaite. Aussi, considéré dans l'humanité, offre-t-il un caractère d'exceptionnelle grandeur. Par lui, en effet, l'homme est associé au Créateur pour lui donner de nouveaux enfants et de nouveaux héritiers.

Dès l'origine du monde, Dieu intervint par une loi positive pour assurer à l'exercice de ce pouvoir tout le respect qu'il mérite. Tout après la création du premier homme et de la première femme, il institua le mariage, le bénit et en posa les lois, fondant la famille humaine sur le modèle de la famille divine, la Sainte Trinité. (*Gen. I, 27-28 ; II, 24.*)

Si l'homme était resté dans l'état d'innocence où Dieu l'avait créé, il eût toujours respecté sans défaillance et sans difficulté l'institution divine. Mais une des conséquences du péché originel fut de mettre la chair en révolte contre l'esprit. Depuis lors, on vit l'homme souiller et profaner, au profit d'un vil plaisir, le pouvoir qu'il a de transmettre la vie.

C'est pour remédier à ce désordre que Dieu a inséré dans la loi écrite deux de ses commandements : le sixième, qui défend les *actions impures* ; et le neuvième, qui en défend même le *désir*.

La chasteté est la vertu qui interdit à l'homme tous les plaisirs illicites de la chair. Son rôle est de rétablir l'ordre primitif de Dieu : elle soumet la chair à l'esprit ; elle met la pureté non seulement dans les membres du corps, mais encore dans les pensées de l'esprit et les désirs du cœur.

Elle oblige tous les hommes, mais pas tous de la même manière. Il y a, en effet, trois degrés dans la chasteté. Deux sont obligatoires ; le troisième est l'un des conseils évangéliques. Au degré inférieur, se place la *chasteté conjugale*. C'est celle des personnes mariées. Elle impose aux époux deux devoirs : celui de demeurer fidèles l'un à l'autre, et celui de vivre saintement dans le mariage. Au second degré, la *chasteté du veuvage*. Elle oblige à une parfaite continence. Enfin, au degré supérieur, la *virginité*. Elle consiste à s'abstenir, soit un temps, soit toute la vie, non seulement des plaisirs illicites, mais encore du mariage. Quand elle est vraiment chrétienne, elle se donne pour but de servir Dieu sans partage. Que ce troisième degré soit en lui-même plus parfait que les deux autres, Jésus-Christ l'a dit,

(*Matth. XIX, 12*), saint Paul l'a répété (*I Cor. VII*), l'Eglise l'a défini (*Conc. Trid. Ss. XXIV, Can. 10*). Mais la virginité *perpétuelle* n'a jamais été imposée comme un précepte; elle est simplement de conseil. Encore, le Sauveur a-t-il pris soin de nous avertir que ce conseil n'est pas fait pour la multitude, mais seulement pour un petit nombre (*Matth. XIX, 11*). La virginité *temporaire* oblige tous ceux qui ne sont pas mariés, jusqu'à ce qu'ils le soient.

La chasteté est pour l'homme la source des plus précieux avantages, tant spirituels que temporels.

Au point de vue spirituel, elle nous assure une union plus intime avec Dieu. Plus une âme est pure, plus aussi Dieu se plaît à la contempler et à la combler de ses grâces. Nous en avons pour preuve l'affirmation du Christ: *Bienheureux les cœurs purs; car ils verront Dieu (Matth. v)*. Sa vie tout entière confirme, du reste, son affirmation: il réserva toujours aux âmes les plus pures ses meilleures faveurs. C'est parmi les vierges qu'il choisit sa mère, son précurseur, son père nourricier, son disciple privilégié.

Au point de vue temporel, la chasteté n'est pas moins profitable. La santé, la force, la beauté du corps, l'intelligence de l'esprit, la vigueur de la volonté, dépendent de cette vertu comme d'une condition nécessaire. Voilà ce qu'elle fait pour les individus. Mais aux familles et aux sociétés, elle offre d'aussi précieux avantages. C'est elle, surtout, qui établit la paix parmi les hommes; c'est elle qui garde pur le sang des générations à venir.

Pour mieux apprécier les bienfaits de la chasteté, il faut lui opposer les conséquences du vice impur.

L'impureté obscurcit l'intelligence. L'homme qui s'abandonne à ce vice se fait semblable à la bête, puisqu'au lieu d'obéir à la raison, il suit en aveugle l'impulsion des sens. Dès lors, est-il étonnant qu'il soit puni par une diminution d'intelligence? Aussi, parlez le langage de la raison à une victime du vice impur; représentez-lui, par exemple, la dignité de sa personne, le désespoir d'une mère, les larmes d'une épouse. Il ne vous comprendra plus: il est aveuglé, le démon de l'impureté lui a mis un bandeau sur les yeux.

L'impureté détruit la liberté. L'impudique ne peut plus vouloir: le vice a enchaîné sa volonté dans des liens plus solides que le fer. Quand le démon nous a entraînés dans un autre

péché, il peut toujours craindre de nous voir faire pénitence. Quand une fois il a engagé une âme dans le vice impur, il se croit certain de la posséder toujours. C'est le fort armé dont parle l'Évangile et qui est sûr de sa conquête. "Quand on est possédé du démon impur, dit saint Augustin, on se laisse lier et garrotter par lui; on se laisse traîner partout où il veut, comme une de ces bêtes monstrueuses que l'on mène de ville en ville pour servir de divertissement aux spectateurs."

L'impureté tue le cœur. Le voluptueux n'éprouve plus les nobles sentiments qui font la gloire de l'homme : la bonté, la compassion, le dévouement. Il ne vit que pour se satisfaire. En dehors de ce but, il n'existe rien pour lui.

L'impureté ruine la santé du corps et abrège l'existence. On lui demandait des jouissances, elle a pu en donner quelques-unes; mais combien courtes, combien amères, et surtout combien chèrement payées! Cela est vrai surtout de ceux qui se sont livrés au vice impur dans leur adolescence. "Aussi, pour détester ce vice, ce serait assez, dit un philosophe, d'avoir vu une de ses jeunes victimes, vieillards décrépits de vingt-deux ans. Leur front est couvert de nuages et de rides. Leurs yeux ressemblent à deux lampes funéraires allumées près d'un cercueil; ils n'éclairent que des ossements. Leurs joues sont sans fraîcheur, leurs lèvres sans sourire. A leur aspect, vous croiriez entendre les pas du fossoyeur, se hâtant de venir enlever un cadavre (*Lamennais. Essai, t 1.*)

Funeste aux individus, l'impureté est également aux sociétés. Elle est une des causes les plus ordinaires des jalousies, des querelles et des guerres. Par là même qu'elle affaiblit les individus, elle prépare la ruine des peuples. L'histoire en main, on pourrait prouver facilement que la luxure a creusé presque toujours le tombeau des nations disparues. On pourrait le prouver aussi par l'Écriture. Aux grandes catastrophes qu'elle raconte, comme le déluge, ou comme l'incendie de Sodome et de Gomorrhe, elle assigne comme cause principale l'impudicité.

Dans l'ordre de la grâce, les effets de l'impureté sont infiniment plus désastreux. L'impureté a cela de commun avec tous les péchés mortels, qu'elle tue l'âme, en lui faisant perdre la grâce sanctifiante. Mais elle a ceci de particulier, qu'elle déshonore le chrétien et rend sa conversion plus difficile. C'est elle qui peuple l'enfer. Sur cent damnés, disait saint Augustin, il y en a

quatre-vingt-dix-neuf qui le sont pour des péchés d'impureté; et le centième n'en est pas exempt.

Souvent, la perte de la chasteté entraîne celle de la foi, l'homme charnel, suivant le mot de saint Paul, ne comprend plus rien aux choses spirituelles. (*I Cor.* 11, 14.) Or, la foi étant le fondement nécessaire de la justification, comment l'impudique devenu incrédule opérerait-il son salut ?

D'autres fois, l'impudique continue de croire. Mais il court grand risque, s'il diffère sa conversion, de mourir dans le désespoir et l'impenitence finale. Peut-être espère-t-il se convertir dans la vieillesse, ou au moment de la mort. Mais l'Écriture et l'expérience s'accordent à nous dire que l'homme, devenu vieux, suit le sentier où il s'est engagé dans sa jeunesse. Quant à la conversion de la dernière heure, c'est une grâce que Dieu peut accorder, mais sur laquelle on a tort de compter, quand on a travaillé toute sa vie à s'en rendre indigne. Comment aimer tout-à-coup la pureté, quand on s'est toujours plu dans la fange et l'ordure ? Aussi, n'est-il pas rare de voir les impudiques qui ont conservé la foi mourir dans le désespoir.

(à suivre)

Renseignements sur le Jubilé (1)

Le Jubilé est une indulgence plénière, accompagnée de grands privilèges, accordée par le Souverain Pontife, aux fidèles qui accomplissent les œuvres prescrites dans l'indult.

Cette définition est applicable aux Jubilés ordinaires d'extension extraordinaire.

Le Jubilé ordinaire est celui qui se gagne à Rome tous les vingt-cinq ans. C'est celui de la présente année 1960.

Le Jubilé d'extension n'est que le Jubilé ordinaire, étendu pendant un certain temps au monde entier, après sa clôture à Rome. C'est celui qui commencera à Noël prochain.

Le Jubilé extraordinaire est celui que le Souverain Pontife accorde pour des circonstances extraordinaires.

Les Jubilés ordinaires et extraordinaires diffèrent :

(a) Dans leur cause. Ainsi, la fin du Jubilé ordinaire doit être universelle.

(1) Les éléments de ce travail sont empruntés au petit traité théorique et pratique du Jubilé, par le R. P. Jacqmin.

(b) Dans leur publication. Le Jubilé ordinaire est annoncé solennellement.

(c) Quant au temps. Le Jubilé extraordinaire n'a pas de date fixe, ni pour commencer, ni pour finir, tandis que le Jubilé ordinaire revient tous les vingt-cinq ans et dure toujours un an entier.

Nous avons dit que le Jubilé est une indulgence plénière.

L'indulgence plénière est la rémission totale des peines temporelles dues aux péchés pardonnés, rémission que l'Eglise puise dans son trésor, et qu'elle octroie pour une juste cause en vertu du pouvoir des Clefs, en dehors du sacrement de Pénitence.

On sait que, généralement parlant, il reste, même après que le péché nous a été dûment pardonné, quant à l'offense et la peine éternelle, une certaine somme de peine temporelle à payer à la justice divine, soit en cette vie, soit en purgatoire.

Or, les indulgences que l'Eglise accorde aux fidèles sont précisément la solde de la peine temporelle qui reste due à la justice de Dieu, après que le péché a été pardonné.

La sainte Eglise nous acquitte ainsi réellement auprès de Dieu, et enlève par là le dernier obstacle qui, après la rémission de nos péchés, nous retenait encore loin de Dieu et du ciel, car, celui qui, à l'article de la mort, ou bien dans le purgatoire, obtient, dans toute son efficacité, la faveur d'une indulgence plénière, voit immédiatement les portes du ciel s'ouvrir devant lui.

C'est par cette solde complète des peines temporelles dues aux péchés pardonnés que l'indulgence plénière se distingue des indulgences partielles.

Il n'y a pas de différence essentielle entre le Jubilé et les autres indulgences plénières, quant à la rémission des peines temporelles.

Les différences sont seulement accidentelles, mais suffisent amplement à justifier le nom d'indulgence *plenissima*.

Voici quelques-unes de ces différences :

Le Jubilé est une indulgence accompagnée de privilèges extraordinaires pour le pénitent et le confesseur, plus sûre que les autres indulgences, accompagnée de plus de solennité, qui attire sur le monde entier de plus abondantes grâces et de plus grandes miséricordes, il est spécial encore par sa durée.

Le Jubilé ordinaire dure un an entier dans la ville de Rome, des premières vêpres de Noël jusqu'après les premières vêpres de la même fête, l'année suivante.

La durée du Jubilé d'extension dépend des termes de la bulle pontificale. Benoît XIV et Léon XII lui ont donné une durée de 8 mois, à partir du jour de la publication dans chaque diocèse.

La durée du Jubilé extraordinaire varie selon la volonté des Papes. Ordinairement, il ne dure que deux semaines, c'est-à-dire quinze jours. S'il est d'un mois, on doit compter un mois de calendrier.

Le commencement du Jubilé dépend de la bulle du Pape pour le Jubilé ordinaire, et des lettres épiscopales ou papales pour les autres Jubilés.

Si le Pape vient à mourir avant la fin du Jubilé, ou avant sa publication dans un diocèse, cette mort n'entraîne pas la cessation du Jubilé, si la cause finale du Jubilé subsiste. C'est le cas de tous les Jubilés ordinaires et d'extension, ainsi que des Jubilés extraordinaires, qui ont un autre objet que le Pape lui-même.

Si la mort du Pape voit disparaître la cause finale du Jubilé, celui-ci cesse immédiatement avec tous ses privilèges à partir de ce moment.

L'indulgence du Jubilé n'est applicable aux âmes du Purgatoire que lorsque l'indult en fait mention expresse.

L'indulgence du Jubilé de 1900 ne peut être appliquée aux âmes du purgatoire. Ceux-là seuls le peuvent qui ont fait le vœu héroïque.

Notons encore que l'indulgence du Jubilé n'exempte pas de faire la pénitence sacramentelle imposée par le confesseur.

Enfin, personne n'étant jamais sûr de gagner l'indulgence du Jubilé en son entier, chacun doit avant tout, assurer l'intégrité du sacrement de Pénitence, laquelle est de droit divin.

D. G.

(à suivre)

Miracles et Miracles

(Suite)

En dehors de toute supercherie, il s'est trouvé chez certaines personnes, et il peut se trouver, une puissance physique ou morale qui leur permette de soulager, sans l'emploi des remèdes ordinaires, certains genres d'affections. Le pape Jean jouit-il de cette faculté naturelle? C'est possible; mais cette faculté est nécessairement renfermée dans des bornes assez étroites. Pour

établir que le pape Jean les dépasse, et entre dans le vrai miracle, il faudrait une information sur ses faits et gestes, dans le genre de celles qui sont faites à Lourdes au bureau des constatations, et que l'on peut lire dans l'ouvrage si documenté que vient de publier M. le Dr Boissarie : LES GRANDES GUÉRISONS DE LOURDES.

Supposé qu'il fût bien constaté que les guérisons attribuées au pape Jean dépassent la puissance humaine, même extraordinaire, il resterait à voir si elles ne sont point le fait du démon.

L'*Ami du Clergé* dit : " Il faut écarter, à *fortiori*, toute supposition d'une intervention diabolique, car dès lors qu'il s'agit de grâces obtenues à l'aide de la prière et des sacrements, on ne peut songer à l'action du démon." Nous demandons pardon à notre confrère d'avoir à le contredire en ceci, mais il n'ignore point que l'ange des ténèbres peut prendre les apparences de l'ange de lumière. Il l'a fait mille fois, au sein de tous les schismes et de toutes les hérésies. Il le fait encore bien souvent dans les cercles spirites. Qui dit qu'il ne s'est point persuadé qu'il était avantageux pour lui de renouveler ses séductions chez le peuple rasé, en ce moment où le Souverain Pontife vient de faire un nouvel et plus pressant appel aux Eglises dissidentes, pour les prier de retourner au vrai berceau du Christ?

Si au lieu de faits non contrôlés, on nous présentait des prodiges passés au crible de la critique, on pourrait voir si ces prodiges sont, comme il le dit, de *vrais* miracles, s'il en est parmi eux qui surpassent la puissance de tous les êtres créés, ou s'il en est du moins qui se présentent dans des circonstances telles que la théologie y reconnaisse une intervention divine. Alors, mais alors seulement, il y aurait lieu de demander ce que Dieu a voulu dire, et de poser la question : Quelle interprétation faut-il donner aux miracles produits au sein du schisme ?

Ceci est la question de droit. Elle est posée et par l'*Ami du Clergé* et par *La Croix*, bien que la question de fait n'ait point été résolue. Elle se présente d'un côté comme de l'autre chargée de toutes sortes d'incidences bonnes uniquement à dérouter l'esprit du lecteur, et à lui présenter des conclusions qui ne sont nullement amenées par les prémisses.

L'*Ami du Clergé* dit : " Si les prêtres schismatiques font tous les jours un miracle en consacrant le pain et le vin, s'ils sanctifient les âmes des enfants par le baptême, s'ils ouvrent la

porte du ciel aux moribonds, pourquoi ne pourraient-ils pas obtenir pour un malade la guérison d'une maladie, pour un pécheur endurci la conversion ?" Il est impossible de plus mal poser une question de cette importance, d'y faire entrer plus de choses disparates. Que vient faire ici le pouvoir que Dieu a donné à tous les hommes de baptiser en cas de nécessité ? que vient faire ici le pouvoir que Dieu a donné à tous les prêtres vraiment ordonnés, de consacrer le pain et le vin, et d'en faire le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus Christ ? que vient faire le pouvoir d'absoudre donné aux prêtres, pourvu toutefois qu'ils aient reçu à cet effet la juridiction de l'Église catholique ? Le pouvoir de faire des miracles, dans l'ordre naturel, est tout autre. Dieu ne le donne qu'exceptionnellement, et pour des fins spéciales.

Le miracle, "le vrai miracle," comme dit l'*Ami du Clergé*, manifeste une intervention extraordinaire de Dieu qui appelle l'attention, et qui donne lieu de demander pourquoi cette intervention se produit, ce que Dieu veut dire et manifester ; question qui n'a point à se poser lorsqu'un homme baptise, ou lorsqu'un prêtre dit la messe ou absout.

A Lourdes, la Très Sainte Vierge a dit le pourquoi de son apparition miraculeuse. Et nous savons aussi pourquoi ce miracle initial a été et est encore suivi de tant d'autres. C'est pour désabuser les hommes de la grande erreur du temps présent. La Très Sainte Vierge a dit : " Je suis l'Immaculée Conception. " La contagion du péché originel s'étend à tous les hommes, seule j'en ai été préservée. " Par là, Marie a voulu détruire l'erreur proclamée par Jean-Jacques Rousseau, et qui a fait la Révolution au sein de laquelle nous vivons : à savoir que l'homme naît bon, et que c'est la société qui le corrompt. Par conséquent, qu'il n'a pas besoin de Rédemption, et qu'il n'a pas besoin d'autorité pour l'éduquer et le gouverner.

L'*Ami du Clergé* continue : " Un prêtre catholique (fût-il en état de péché mortel) prononce les formules d'exorcisme du rituel : le démon lui obéit, ou plutôt obéit à Dieu qui lui commande par la bouche du prêtre. Et Dieu ne pourrait pas se servir d'un schismatique de bonne foi pour chasser le démon du corps d'un possédé ? " C'est encore une fois passer d'un ordre de choses à un autre ordre de choses. L'efficacité du pouvoir sacerdotal est indépendante de l'état d'âme de celui qui l'exerce, tout-

le monde sait cela. Mais autre chose est de savoir si Dieu donne à un hérétique le pouvoir de manifester sa puissance, parce qu'il le voit de bonne foi dans son erreur, et d'en faire son ambassadeur extraordinaire auprès des hommes, sans s'inquiéter des conclusions que ceux-ci pourront en tirer.

On ne résout point non plus une pareille question en invoquant, comme le fait l'*Ami du Clergé*, les exemples de Balaam, de Caïphe, de Jonas, de la Chananéenne et du Centurion. Ici encore, nous trouvons un pêle-mêle impardonnable à qui veut parler théologie. Balaam veut maudire le peuple de Dieu, et Dieu le force au contraire à le bénir; Caïphe prophétise, mais il est le Grand Prêtre; Jonas, comme Balaam, est forcé malgré lui à remplir la mission que Dieu lui a donnée. Qu'y a-t-il en tout cela qui éclaire le moins du monde la question que l'*Ami du Clergé* prétend résoudre par ces exemples? Quant à la Chananéenne et au Centurion, ce n'est point un hérétique, ni un schismatique qui exauce miraculeusement leurs prières, c'est Notre-Seigneur lui-même.

Dans le cas du pape Jean, c'est non seulement un schismatique, mais un ministre du schisme. On le montre parcourant d'un bout à l'autre le territoire de l'Eglise russe, et partout les foules se précipitant au-devant de lui pour se faire bénir.

S'il fait de vrais miracles, c'est-à-dire s'il fait des œuvres qui ne peuvent être faites que par Dieu, ou qui se présentent dans des circonstances telles qu'elles accusent une intervention divine, cette intervention si publique, si étendue, si continue, ne peut s'expliquer que par une mission donnée à cet homme. Cette mission, il doit la faire connaître, il doit dire ce qu'il est chargé de manifester. Que dit-il? L'*Ami du Clergé* nous le révèle à la fin de son article.

"Un jour, il (le pape Jean) arrivait en visite dans un grand salon de Pétersbourg où se trouvaient quelques jeunes Français; ceux-ci se tinrent à l'écart pendant que tout le monde se pressait pour recevoir la bénédiction du père; mais lui s'approcha d'eux, et leur dit en russe, d'un ton plein d'affabilité: "Eh bien! ne sommes-nous pas tous frères?"

Ne sommes-nous pas tous frères? Remarquez par qui, et dans quelles circonstances ce mot est dit. Par un prêtre schismatique qui reproche, en présence de ses disciples, à des catholiques, de ne pas s'agenouiller devant lui pour recevoir sa bénédiction.

“ Nous sommes tous frères. ” Cela veut dire ici : “ Il n’y a rien qui nous sépare. Les fidèles de toutes les religions peuvent recevoir les bénédictions des ministres de toutes les églises. ”

En d’autres termes, toutes les religions sont également bonnes.

Quoi qu’en pensent l’*Ami du Clergé* et la *Croix*, j’ai peine à croire que Dieu ait donné le don des miracles au pape Jean pour accrédi-ter une pareille doctrine.

“ Dieu ne peut contresigner l’erreur, ” a dit l’*Ami du Clergé*. Rien de plus vrai. En cela, nous sommes parfaitement d’accord (1).

Les Américains aux Philippines

Le correspondant d’un journal américain lui écrit que les Américains, depuis leur descente sur les Philippines, ont tué plus d’indigènes que les Espagnols pendant toute leur domination. Les officiers sont en même temps juges et bourreaux. Aussi, ils y sont cordialement détestés.

Ils vont civiliser les Philippines par le procédé employé pour civiliser les Indiens, par l’extermination.

Le Catholicisme aux Pays-Bas

D’après une statistique envoyée au *Restaentichode* de la Haye par un de ses correspondants, les Pays-Bas comptaient en 1784, 350 paroisses et 400 prêtres; en 1815, 673 paroisses et 975 prêtres; en 1860, 918 paroisses et 1800 prêtres; en 1877, 985 paroisses et 2093 prêtres, et en 1900, 1014 paroisses et 2310 prêtres.

La peste bubonique

La peste bubonique a fait son apparition à Glasgow (Ecosse). Plusieurs décès se sont produits, et on a brûlé les cadavres pour empêcher la propagation du fléau.

Plus de cent maisons sont contaminées, et on a établi un cordon d’isolement autour de ces maisons.

De plus, la plupart des puissances font subir une quarantaine à toutes les provenances d’Angleterre.

(1) *Semaine religieuse de Cambrai.*

Cependant, plusieurs médecins de l'Europe prétendent que rien n'empêchera ce terrible fléau de faire le tour du monde. Il faudrait pour cela la cessation des relations commerciales.

Première messe d'un Général espagnol

Un événement peu commun s'est produit ces jours derniers, à Madrid, dans l'église Saint-François de Borgia.

Un général, devenu prêtre et appartenant à la Compagnie de Jésus, y a célébré sa première messe. C'est le P. Raphaël Lacaze, qui appartient à une riche et noble famille de Madrid.

Il a 49 ans, en 1890, il était colonel breveté d'état-major et professeur du jeune roi Alphonse XIII.

En 1893, il avait épousé une jeune femme qu'il adorait, et il avait deux enfants.

En septembre 1898, le jour même où il reçut sa promotion au grade de général, sa femme fut emportée par une pneumonie aiguë, et quelques mois plus tard, le général perdit ses deux enfants dans la même nuit, par la diphtérie.

Affolé par la douleur, le général résolut d'entrer dans les Ordres.

La reine régente lui a envoyé une magnifique étole ; beaucoup d'officiers généraux, ayant à leur tête le ministre de la Guerre, ont assisté avec recueillement à la messe, dite par leur ancien camarade.

Congrès Marial de Lyon

Il s'est tenu à Lyon, dans la Basilique de Fourvières, au commencement de septembre, un Congrès dans lequel on a exposé et mis en relief les diverses œuvres — congrégations, confréries, associations, etc. — relatives au culte de la Très Sainte Vierge, dans l'univers entier. Chaque pays a été invité à envoyer son rapport sur cet intéressant sujet ; la province de Québec a aussi fourni le sien.

Nous donnons ici un extrait d'une lettre que nous écrit l'un des chefs de ce Congrès :

« Me voici depuis quelques jours revenu de Lyon, véritablement ravi et enthousiasmé des belles cérémonies qui se sont accomplies en cette ville. Le Congrès Marial, quoiqu'un peu court et

rempli au delà par les rapports et les travaux que l'on avait envoyés, a été des plus intéressants. On s'est consolé en disant qu'abondance de biens ne nuit pas, et en pensant que ce Congrès ouvrirait une série dans laquelle on pourra continuer ce qui a été commencé à Lyon.

Votre rapport est arrivé trop tard pour être lu en séance publique, mais il sera publié dans le compte-rendu.

Aux diverses séances de ce Congrès, ont pris part trois cardinaux et plus d'une trentaine d'archevêques et d'évêques. Un grand nombre d'autres prélats lui avaient exprimé leur adhésion et leurs sympathies. J'ai communiqué votre lettre à son Eminence le cardinal archevêque de Lyon, et j'en ai donné lecture à la commission que je présidais

Mais ce qui a été beau, surtout, c'est la cérémonie du double couronnement de la vieille Madone, vénérée depuis des siècles, dans l'ancienne chapelle, et de la nouvelle statue érigée dans la splendide Basilique, récemment édiflée comme ex-voto de la reconnaissance des Lyonnais. Peut-être les échos de ces belles fêtes sont-ils parvenus jusqu'à vous ; mais, ce qui est vraiment indicible, c'est l'animation, la vie, la dévotion qui s'est manifestée dans cette circonstance. En vérité, la Sainte Vierge a eu un triomphe qu'on ne peut appeler, sans doute, digne d'elle, mais dont on peut dire qu'il fut digne de la cité de Lyon et de la cité de France. Elle a tant fait pour nous pendant le siècle qui s'achève ! Espérons qu'elle continuera à nous protéger pendant le siècle prochain. Nous en avons grand besoin, car de tous côtés, en France et en Italie surtout, on entend comme des bruits précurseurs de terribles orages "

—

Monseigneur l'archevêque de Québec est allé visiter, dimanche dernier, les fidèles de la nouvelle paroisse de Saint-Malo. Sa Grandeur a donné l'instruction en anglais, à la messe de huit heures, et en français à celle de dix heures.

Cette paroisse, située à l'est de celle de Saint-Sauveur, compte déjà 794 familles et au delà de 4000 âmes.

—

Monsieur l'abbé L. A. Rousseau, chapelain de l'Asile Saint-Michel, de Beauport, dont la santé laisse à désirer depuis quelque temps, partira bientôt, d'après l'avis de ses médecins, pour

l'île de Trinidad, où il passera tous les mois de l'hiver. Nous faisons des vœux pour son prompt et complet rétablissement.

Monsieur l'abbé D. Matte, ancien curé de Plessisville, le remplacera durant son absence.

Bibliographie

Les grandes guérisons de Lourdes, par le Dr BOISSARIE, avec une préface de Mgr Méric. Edition illustrée de 140 similigravures dans le texte, et de 24 gravures hors texte, sur papier couché.

Prix : 10 fr., *franco* en gare, 10 fr. 60. (Librairie Douniol, 29, rue de Tournon, Paris.) en vente à Montréal et à Québec, chez les principaux libraires catholiques.

Nous lisons dans le *Peuple français* :

C'est avec un cœur débordant de reconnaissance envers la Vierge Immaculée, que nous recommandons à nos lecteurs l'incomparable travail du Dr Boissarie. Perdu dans la foule de ceux qui ont reçu de Marie des grâces signalées, nous voulons cependant, par ces lignes, ajouter une faible note au concert de louanges qui retentit d'une extrémité du monde à l'autre, en l'honneur de la Vierge de Lourdes.

Qu'il est magnifique ce poème du Dr Boissarie, chantant avec l'accent de la foi la plus vive, et l'enthousiasme le plus éclairé, les Miséricordes de Marie, Santé des infirmes ! C'est un monument imperissable qu'il vient d'élever à la gloire de Celle qu'on n'invoque jamais en vain, et dont il s'est fait envers et contre tous, le valeureux champion. On ne sait ce qu'il faut admirer le plus chez lui, du savant qui étudie en toute loyauté, ou du chrétien convaincu qui veut faire partager les trésors de la foi !

Qu'elle est forte et douce, en même temps, l'émotion qui nous saisit, en face de ces pays, qui font si bien revivre toute la physiologie de Lourdes, en un jour de pèlerinage ! Que de figures connues et aimées nous retrouvons dans ces artistiques gravures, qui font défiler devant nous tous ceux qui concourent à l'œuvre de Marie, depuis les si sympathiques missionnaires et brancardi jusqu'à l'humble frère quêteur qui tout le jour, égrennat son rosaire, sollicite la charité en faveur de son hospice de vieillards !

Puis, ce sont les miraculés, pris tels qu'il étaient avant leur

guérison, et tels que les a faits la miséricorde de celle qui les a guéris ! Avec quelle piété leurs affreuses maladies sont décrites ! Mais aussi avec quelle prudence les améliorations sont constatées, avec quelle sûreté les miracles sont reconnus !

Les médecins, les incrédules, trouveront dans cet ouvrage une réponse à leurs doutes, et une lumière qui désormais guidera leur foi ; ceux qui aiment la bonne Mère du ciel y puiseront des motifs nouveaux de l'aimer et de la faire connaître autour d'eux. Est-ce qu'on devrait jamais se lasser de parler de cette mère incomparable ?

Nous lui demandons, avec notre cœur d'enfant reconnaissant, de vouloir bien elle-même inspirer à un grand nombre d'âmes le désir de lire ce livre. Nous voudrions personnellement le voir sur toutes les tables de salon, dans toutes les bibliothèques sérieuses, dans les patronages et ouvroirs ; de plus, nous le signalons avec empressement pour les distributions de prix et les récompenses de catéchisme. Heureux le jeune homme, heureuse la jeune fille qui le recevront comme couronnement de leurs travaux scolaires ! Il sera pour eux une sauvegarde qui les maintiendra dans le sentier du devoir et de la piété.

Au cours de son ouvrage, le Dr Boissarie discute et réduit à néant tous les sophismes de Zola sur le miracle, et il le fait péremptoirement, car il est impossible de ne pas se rendre à l'évidence du surnaturel ; mieux vaut l'expliquer par la bonté toute miséricordieuse de Marie.

Ce livre est apprécié dans une préface magistrale, par l'homme que ses travaux et ses études avaient tout naturellement désigné pour cet honneur. Nous avons nommé Mgr Méric : " Quand je vois à Lourdes, dit-il, ces blessés de la vie, ces malheureux, ces malades, demander à Dieu par Marie le miracle qui les relèvera. J'admire ce spectacle en homme, en philosophe, en chrétien, en prêtre, j'en saisis la grandeur, j'y reconnais l'affirmation du vrai Dieu et je ne suis rien de plus misérable que le coup de sifflet du sophiste albiné dans la petitesse de sa vanité. "

Reçu l'intéressant annuaire du Séminaire de Chicoutimi : pour 1899-1900. Remerciements.

En Suisse

Les évêques de la Suisse catholique sont à préparer la fonda-

tion, à Fribourg, d'un séminaire international de théologie, annexé à son Université.

La sanctification du dimanche

L'assistance à la messe est la principale obligation à laquelle on est tenu le dimanche, mais trop de catholiques s'imaginent que la sanctification de ce saint jour n'exige rien de plus.

Défions-nous aussi de la mode française, qui consiste à n'assister qu'à une messe basse le dimanche.

Nécrologie

M. l'abbé Edouard Roy, ancien curé de Saint-Eleuthère, est décédé mardi matin, 2 octobre, à Saint-André de Kamouraska, au sein de sa famille, où l'état périlant de sa santé l'avait obligé de se retirer depuis quelques années. Il était âgé de 62 ans, et comptait 34 ans de prêtrise.

Ses funérailles ont eu lieu à Saint-André, vendredi, 5 octobre.

M. l'abbé Roy était membre de la caisse Saint-Joseph, de la Congrégation du Collège Sainte-Anne, et de la société d'une messe, *section diocésaine*.

J. Cl. Arsenault, Ptre, Secrétaire.

Archevêché de Québec, 2 octobre, 1900.

Mardi soir, 25 septembre, le premier Ministre de la province de Québec, l'honorable M. Marchand, est décédé, muni des sacrements de la sainte Eglise, à l'âge de 68 ans.

Il laisse une réputation de probité, incontestée et incontestable.

Calendrier

7	DIM	b	XVIII après Pent. et 2 Oct. SOL du S. EGSAIRE, <i>dhb. 2 cl. Kyr.</i> de la Ste Vierge II Vép., mém. du suiv. et du dim.
8	Lundi	b	Ste Brigitte, veuve.
9	Mardi	tr	S. Denis, évêque, et ses SS. Compagnons, martyrs.
10	Mercre.	fb	S. François de Borgia, confesseur.
11	Jendi	fb	Dn S. Sacrement.
12	Vend.	tv	De la férie.
13	Samd.	fb	S. Edouard le Confesseur, roi d'Angleterre.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Raymond, le 9; à Saint-Henri; le 10; à Saint-Bernard, le 12; à Saint-Patrice de Québec, le 10.

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.